



Assemblée générale

Distr. générale
31 août 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 102 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés,
aux rapatriés et aux personnes déplacées
et questions humanitaires**

Assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées en Afrique

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport, établi conformément à la résolution 58/149 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2003 (Assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées en Afrique), s'appuie sur les éléments d'information communiqués par un certain nombre d'entités des Nations Unies préalablement sollicitées. Il actualise les informations contenues dans le rapport du Secrétaire général présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session (A/58/353) en présentant une analyse générale des faits nouveaux et des activités, des mises à jour plus détaillées par régions, des informations sur des domaines précis de coopération interinstitutions – femmes réfugiées, enfants réfugiés, éducation, VIH/sida, gestion de l'environnement, populations déplacées, recherche de solutions durables, sécurité du personnel humanitaire et des réfugiés, ainsi que des indications générales sur la coopération du HCR avec les organisations régionales africaines. La période couverte est l'année 2003 et le premier semestre de 2004.

* A/59/150.

** La présentation tardive du rapport s'explique par un manque de ressources et par le souci d'intégrer dans le document les éléments d'information les plus récents fournis par les bureaux extérieurs et d'autres entités des Nations Unies.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–6	3
II. Aperçus régionaux.....	7–62	4
A. Afrique de l’Est et corne de l’Afrique.....	7–25	4
B. Afrique de l’Ouest.....	26–37	7
C. Afrique centrale et région des Grands Lacs	38–51	10
D. Afrique australe.....	52–62	12
III. Aspects particuliers de la coopération interinstitutions	63–95	15
A. Coordination des ressources.....	63–67	15
B. Sécurité des zones d’installation de réfugiés et sécurité du personnel	68–72	15
C. Activités d’aide et de protection en faveur des femmes et des enfants.....	73–77	16
D. Éducation.....	78–80	17
E. VIH/sida.....	81–82	18
F. Gestion de l’environnement	83–84	19
G. Personnes déplacées en Afrique.....	85–91	19
H. Cadre pour les solutions durables	92–95	21
IV. Coopération avec les organismes et initiatives régionaux	96–100	22
V. Conclusions	101–105	22

I. Introduction

1. L'année 2003 a été marquée par un certain nombre d'avancées dans les processus de paix et la recherche de solutions durables en Afrique. Le nombre de réfugiés en Afrique, qui s'établissait à 3,1 millions début janvier, était de 2,9 millions à la fin de l'année, en diminution de 8 %. Si quelque 280 000 nouveaux réfugiés ont été enregistrés en 2003, essentiellement en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs (140 000) et en Afrique de l'Ouest (110 000), environ 340 000 réfugiés ont pu retourner dans leur pays, soit avec l'assistance du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), soit de leur propre initiative. Plusieurs opérations de rapatriement librement consenti sont sur le point de s'achever – tel est le cas pour l'Érythrée, le nord-ouest de la Somalie, la Sierra Leone, le Rwanda et l'Angola. Pour un certain nombre d'autres situations de réfugiés prolongées, on a pu espérer, compte tenu des progrès réalisés sur le front politique, que les rapatriements volontaires allaient finalement devenir possibles, notamment au Libéria, dans le sud du Soudan et au Burundi. La population réfugiée a nettement diminué en Afrique de l'Est et dans la corne de l'Afrique, en raison surtout de l'application de la clause de cessation aux Érythréens réfugiés au Soudan. En 2003, le HCR a facilité la réinstallation de quelque 14 050 réfugiés d'Afrique.

2. Le nombre de réfugiés en Afrique a encore diminué en 2004.

3. En mars 2004, le HCR a organisé un Dialogue sur le rapatriement librement consenti et la réintégration durable en Afrique afin de mieux faire ressortir les avantages uniques de cette solution. Les participants – représentants d'États africains et d'autres pays intéressés, d'organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales et d'organisations non gouvernementales (ONG) – ont estimé que les évolutions encourageantes observées actuellement en Afrique devaient être pleinement soutenues par la communauté internationale pour pouvoir aboutir à une paix durable et au rapatriement volontaire et définitif des réfugiés et des déplacés. De nombreux intervenants ont souligné que la prévention des conflits, l'alerte rapide et le règlement des conflits devaient procéder d'une démarche multidimensionnelle et régionale, pilotée par les pays africains eux-mêmes avec l'appui multilatéral de l'Union africaine, des organisations sous-régionales et de l'ONU.

4. La situation de la province du Darfour, dans l'ouest du Soudan, est restée un sujet de préoccupation – quelque 200 000 Darfouriens se sont réfugiés au Tchad et la crise aurait produit 1,5 million de déplacés.

5. D'autres crises humanitaires moins massives mais tout aussi importantes et la situation des très nombreux réfugiés urbains ont nécessité la poursuite des activités de protection, d'assistance et de recherche de solutions durables. Face à des situations de réfugiés qui s'éternisaient alors qu'aucune solution durable n'était envisageable dans l'immédiat, les interventions sont restées ciblées sur l'objectif d'autosuffisance.

6. Le VIH/sida, la violence sexuelle et sexiste, l'insécurité physique, la xénophobie, la dégradation de l'environnement, l'insécurité alimentaire et les autres entraves à l'exercice des droits élémentaires des réfugiés ont été autant de défis évidents. La situation des réfugiés et des déplacés est restée précaire dans de nombreuses régions d'Afrique.

II. Aperçus régionaux

A. Afrique de l'Est et corne de l'Afrique

7. L'instabilité a persisté dans une grande partie du sud de la Somalie (les réfugiés somaliens originaires de cette région sont essentiellement au Kenya, en Éthiopie, à Djibouti et au Yémen), mais le nord-ouest (« Somaliland ») et le nord-est (« Puntland ») du pays sont restés relativement calmes. Le rapatriement des Érythréens réfugiés au Soudan a continué tout au long de 2003, malgré quelques ratés. Les progrès encourageants des pourparlers de paix soudanais ont laissé entrevoir l'espoir du retour de 600 000 réfugiés dans les prochaines années.

Érythrée

8. Le HCR a aidé le Gouvernement en apportant une protection internationale et une aide matérielle à quelque 4 000 réfugiés soudanais et Somaliens hébergés dans des camps et à près de 200 demandeurs d'asile et réfugiés urbains. Le nouveau système d'enregistrement des réfugiés mis en place en 2004 a permis de mieux planifier les projets d'assistance ciblée.

9. En 2003, le HCR a promu et facilité le rapatriement volontaire de quelque 9 500 Érythréens réfugiés au Soudan, et de 8 300 personnes supplémentaires dans le premier semestre de 2004. Tous les rapatriés ont bénéficié du dispositif d'aide à la réintégration – à savoir un logement, des provisions de nourriture et une allocation en espèces. D'autres projets de réintégration locale ont été mis en œuvre dans différents secteurs – agriculture, production végétale, éducation, santé, assainissement et eau. Plus de 100 000 rapatriés, dont la plupart étaient rentrés avant 2002, ont bénéficié des aides à la réintégration proposées dans les principales zones de rapatriement. Le HCR, le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Gouvernement ont signé un accord d'aide alimentaire et d'assistance au relèvement qui a permis aux rapatriés de mieux faire face aux conséquences de la sécheresse. Un nouveau système d'enregistrement des réfugiés a été mis en place pour faciliter les identifications et la recherche de solutions durables.

10. Le HCR a invité les acteurs du développement à répondre aux besoins à moyen et à long termes du processus de réintégration. Malgré quelques bons résultats dans ce domaine, le manque de financement a continué de poser problème. La poursuite du conflit frontalier entre l'Érythrée et l'Éthiopie et la persistance de la sécheresse extrême ont pesé sur l'environnement socioéconomique et la sécurité. L'absence de législation sur les réfugiés a également été préjudiciable à la qualité de la protection et des conditions d'accueil des réfugiés et demandeurs d'aide.

Éthiopie

11. La sécurité s'est détériorée dans la région de Gambella (ouest de l'Éthiopie) au cours de la période considérée. Les affrontements ethniques qui ont éclaté à l'intérieur et autour des camps de réfugiés de Dimma et Fudiga ont fait 148 morts (16 réfugiés et 132 Éthiopiens) et 24 blessés. L'ONU et d'autres organisations ont retiré à deux reprises leur personnel de cette zone pour cause d'insécurité persistante. Durant le premier semestre 2004, le HCR et ses partenaires d'exécution n'ont pas eu accès aux camps de réfugiés soudanais de Fugnido et Dimma et Bonga. Les activités d'aide humanitaire ont pâti de cette situation, et l'aménagement du

camp d'Odier-Bol, qui doit accueillir 24 500 réfugiés nuer et dinka transférés du camp de Fugnido, a dû être reporté.

12. Tout en poursuivant ses activités de protection et d'aide matérielle aux populations réfugiées de l'Éthiopie, le HCR a encouragé le rapatriement volontaire des réfugiés originaires du nord-ouest de la Somalie (« Somaliland »). Il a aidé au retour de 9 000 d'entre eux en 2003 et d'environ 4 400 dans le premier semestre 2004, ce qui a permis de fermer le camp de réfugiés somaliens de Hartisheik. L'opération a toutefois été ralentie à la demande des autorités du « Somaliland » en raison de capacités d'absorption insuffisantes, et le projet de rapatriement des réfugiés du camp d'Aisha n'a pu démarrer à cause de la présence de mines terrestres.

13. Conformément à une directive gouvernementale de la mi-mai 2004, le HCR a transféré 7 000 réfugiés érythréens du site de Wa'ala Nhibi, près de la frontière éthiopo-érythréenne, dans un nouveau camp plus éloigné de la frontière et où la protection internationale pourra être mieux assurée.

Kenya

14. Le Kenya abrite environ 240 000 réfugiés, dans des camps ou en milieu urbain. En 2003, quelque 8 000 réfugiés supplémentaires, essentiellement soudanais et somaliens, sont arrivés dans le pays ou ont obtenu le statut de réfugié à titre individuel. Deux mille réfugiés somaliens arrivés à Mandera dans le premier trimestre 2004 sont retournés chez eux après que les négociations de paix parrainées par les autorités et la communauté internationale eurent mis fin au conflit qui avait provoqué leur départ. Le HCR s'est également employé à faciliter et promouvoir les rapatriements et a aidé 800 réfugiés, essentiellement des Somaliens, à retourner dans leur pays. La lutte multisectorielle contre le VIH/sida a été élargie, avec des campagnes de sensibilisation et d'information dans les camps sur le thème des soins préventifs. Durant l'année, le HCR a en outre réinstallé 7 300 réfugiés dans des pays d'accueil, dont un millier de Somaliens d'ethnie bantoue aux États-Unis.

15. La majorité des réfugiés ont dû rester dans les camps, où les ressources et les possibilités d'emploi étaient inexistantes et où ils n'ont donc survécu que grâce à l'aide humanitaire.

16. Les pluies torrentielles suivies d'inondations qui ont frappé le pays dans le deuxième trimestre de 2003 ont durement touché les familles réfugiées et ont endommagé les pistes d'aérodrome et les routes, ce qui a compliqué d'autant l'acheminement des vivres jusqu'aux camps de Dadaab et Kakuma.

Somalie

17. Les grandes opérations de rapatriement depuis les pays voisins ont essentiellement pâti de l'absence de services sociaux de base et de perspectives économiques dans les zones de rapatriement. Elles ont été ralenties à plusieurs reprises à la demande des autorités locales, qui disaient manquer de capacités d'absorption. La gravité de la sécheresse dans le nord et l'insécurité dans le sud n'ont fait qu'aggraver les choses. Les violations des droits de l'homme ont été massives, notamment dans le sud, avec des meurtres, pillages et destructions de biens, recrutements d'enfants soldats, enlèvements, discriminations à l'encontre des minorités, actes de torture, arrestations et détentions arbitraires, non respect de la

légalité par les autorités locales, etc. Il y a eu également d'innombrables actes de violence sexiste – viols, mutilations génitales féminines (95 à 98 % des femmes sont touchées), mariages précoces et forcés et déni du droit des filles à l'éducation.

18. La question de la protection a pris une acuité nouvelle après la publication du décret présidentiel du 23 octobre 2003 relatif au « Somaliland », qui stipulait que tous les « étrangers en situation irrégulière » seraient expulsés dans les 45 jours. Avec la parution de ce décret, les ressortissants étrangers et les déplacés du sud de la Somalie n'étaient plus vraiment protégés, et beaucoup ont été forcés de se replier dans le nord-est du pays (le « Puntland ») pour se mettre en sûreté.

19. Le HCR a aidé plus de 10 000 Somaliens à quitter de leur plein gré Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya et d'autres pays pour rentrer chez eux. Quelque 133 projets de réintégration locale ont été lancés en 2003 dans différents secteurs – services communautaires, santé, eau et assainissement, transports, production végétale et éducation. La construction/rénovation des écoles primaires a permis à 10 000 enfants d'avoir accès à l'éducation; 1 500 instituteurs ont été formés; 167 jeunes rapatriés ont suivi des cours d'apprentissage professionnel. Quelque 15 000 personnes ont pu accéder plus facilement aux structures de soins de santé. Dans le « Somaliland », à Mogadiscio, Qorioley, Afgoi (région du cours inférieur de la Shabelle) et Armo (région de Bari), les travaux d'adduction d'eau et la remise en état des installations existantes ont permis à quelque 116 000 personnes de disposer d'eau potable. Les projets d'activités rémunératrices ont amélioré les perspectives économiques de 38 000 rapatriés, et environ 1 200 rapatriés du « Somaliland » (dont 90 % de femmes) ont pu augmenter leur revenu familial grâce à un programme de microcrédit.

Soudan

20. Les progrès des pourparlers de paix de Naivasha entre le Gouvernement du Soudan et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan, avec la signature en mai 2004 des trois protocoles préalables à un accord de paix global, ont permis d'envisager le rapatriement à grande échelle des réfugiés soudanais originaires du sud du pays. L'ONU a exécuté une série d'activités préparatoires dans les zones de rapatriement, dont une évaluation logistique dans la région.

21. Ces perspectives encourageantes sont toutefois assombries par la situation effroyable des déplacés dans la région du Darfour, où s'affrontent l'armée régulière, les milices progouvernementales et deux groupes rebelles, l'Armée de libération du Soudan et le Mouvement pour la justice et l'égalité. Selon des rapports concordants, les agressions systématiques contre des civils ont continué, y compris les incendies et pillages de villages, les massacres à grande échelle, les viols collectifs et les enlèvements. Des agents humanitaires ont été pris pour cible et des convois d'aide humanitaire ont été pillés. L'insécurité persistante a empêché les organisations humanitaires de se rendre autant qu'elles l'auraient voulu auprès des personnes déplacées, qui souffrent de malnutrition grave et sont privées de tout service de base.

Ouganda

22. La crise humanitaire d'une rare brutalité qui sévit dans le nord de l'Ouganda n'a rien perdu de sa virulence. Elle a déjà déplacé quelque 1,6 million de personnes. Voilà maintenant 18 ans que les rebelles de l'Armée de libération du Seigneur

(LRA) kidnappent et brutalisent des enfants avant de les envoyer tuer leurs amis et leurs proches. Quelque 28 000 enfants auraient ainsi été enlevés, dont près de la moitié dans les deux années qui ont précédé mai 2004.

23. La LRA a multiplié ses attaques contre les camps de déplacés en 2002, après la perte de ses bases arrières au Soudan. En février 2004, les rebelles ont massacré quelque 300 déplacés dans le camp de Barlongya. Depuis, de nombreux autres raids, accompagnés en général de massacres, de viols, d'enlèvements et de pillages, ont été signalés dans tout le nord de l'Ouganda. Quelque 45 000 enfants, appelés les « navetteurs de nuit », viennent chaque soir dormir dans les rues et les bâtiments publics des villes de peur d'être enlevés s'ils restent dans leur village ou leur camp. Ni l'attention accrue portée par la communauté internationale à cette crise ni la stratégie militaire du Gouvernement n'ont empêché la détérioration croissante de la sécurité et de la situation humanitaire dans le nord de l'Ouganda.

24. Pendant ce temps, le HCR s'est employé à accomplir ses différentes missions : donner une protection internationale à plus de 200 000 réfugiés, essentiellement soudanais; aider plus de 178 000 réfugiés soudanais à atteindre l'autosuffisance alimentaire conformément à la Stratégie d'autosuffisance; faciliter le rapatriement volontaire des réfugiés rwandais; donner une protection internationale à 800 réfugiés urbains à Kampala; faciliter le transfert de près de 15 000 réfugiés chassés des camps de Kitgum par les attaques de la LRA en 2002 dans les districts d'Arua et Yumbe (nord de l'Ouganda), où les autorités ont donné des terres pour les installer.

25. Les programmes d'aide aux réfugiés ont surtout pâti de la présence active de La LRA autour des camps du district d'Adjumani (nord de l'Ouganda), qui a nécessité le déplacement de 26 000 réfugiés supplémentaires.

B. Afrique de l'Ouest

26. Le processus de paix est resté sur les rails en Sierra Leone, et la Guinée-Bissau est de nouveau un pays sûr et stable. Le déploiement d'une force de maintien de la paix au Libéria a nettement amélioré la situation dans ce pays, où les retours spontanés sont déjà une réalité, mais on ne peut malheureusement pas dire que la Côte d'Ivoire soit assez stable et sûre pour que des rapatriements soient envisageables. Des approches régionales du processus de consolidation de la paix, désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration ont été élaborées par les gouvernements, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'ONU.

Côte d'Ivoire

27. Sécurité précaire et déplacements de population sporadiques ont été en 2003 les principaux défis des acteurs humanitaires en Côte d'Ivoire, à telle enseigne que le personnel du HCR et les autres humanitaires n'ont eu qu'un accès limité aux zones où se trouvaient les réfugiés. L'implication de combattants libériens dans le conflit ivoirien a exacerbé l'animosité des populations locales envers les réfugiés. Les réfugiés libériens, qui avaient pendant des années cohabité sans problème avec les Ivoiriens, sont devenus des indésirables, dont l'intégration dans la société ivoirienne était du même coup compromise. Un programme d'urgence a donc été décidé pour réinstaller 8 000 réfugiés aux États-Unis.

28. Les comportements hostiles aux réfugiés ont été progressivement battus en brèche par une grande campagne d'information prônant la cohabitation harmonieuse des réfugiés et des populations d'accueil. Le départ du Président Taylor en août 2003 a également eu d'heureuses répercussions sur la situation des réfugiés libériens en Côte d'Ivoire. De nombreux Ivoiriens qui s'étaient réfugiés dans des pays voisins à la fin de 2002 et au début de 2003 sont rentrés spontanément en Côte d'Ivoire.

Guinée

29. La Guinée a été un havre de sécurité pour les populations chassées par des conflits survenus chez quatre de ses six voisins, à savoir la Guinée-Bissau (1998-1999), le Libéria (depuis 1989), la Sierra Leone (depuis 1990) et la Côte d'Ivoire (depuis 2002). La mise en œuvre de solutions durables sur les deux dernières années a sensiblement réduit le nombre de réfugiés confrontés actuellement à un environnement socioéconomique et politique difficile et fragile, surtout dans la principale zone d'accueil, la Guinée forestière.

30. Au cours de la période considérée, le HCR a aidé le Gouvernement à donner une protection internationale à plus de 185 000 réfugiés (en majorité des Libériens et des Sierra-Léonais), dont près de 111 500 ont également bénéficié d'une assistance et de services de base dans les camps de réfugiés. En 2003, le HCR et ses partenaires ont fourni une assistance d'urgence à 37 000 nouveaux réfugiés, produits pour la plupart par le conflit libérien. Une vigoureuse campagne de lutte contre les violences sexuelles et sexistes a amené une augmentation du nombre de cas de sévices signalés, les réfugiés se montrant toujours plus disposés à aborder de front les problèmes du passé et du présent. Les victimes ont reçu une aide médicale et psychologique et des poursuites ont été engagées contre leurs agresseurs.

31. L'accès aux zones proches de la frontière a été difficile en raison du mauvais état des routes, rendues encore plus impraticables par les pluies saisonnières. Comme le Gouvernement hésite à autoriser l'implantation de nouveaux sites, les réfugiés ivoiriens ont dû supporter des conditions de vie difficiles dans des abris collectifs temporaires. Ils ont toutefois bénéficié d'une protection et d'une assistance de base grâce à l'intervention concertée de tous les acteurs humanitaires.

32. Une opération d'enregistrement/vérification des habitants des camps et des réfugiés urbains a eu lieu dans la période mars-juillet 2004. Elle fait apparaître une diminution sensible du nombre de Libériens et de Sierra-Léonais dans les camps de réfugiés, où ils ne sont plus que 79 000, en raison surtout du départ des Sierra Léonais, rentrés chez eux de leur propre initiative ou dans le cadre d'opérations de rapatriement, et du rapatriement spontané des réfugiés libériens.

33. Durant la première moitié de 2003, le climat d'insécurité a interdit aux partenaires de l'action humanitaire l'accès à plus des deux tiers du territoire libérien. En mars 2003, l'assassinat de deux travailleurs humanitaires a entraîné une suspension des opérations dans l'est du pays, empêchant ainsi le HCR, pendant toute l'année, de venir en aide aux réfugiés ivoiriens et aux rapatriés libériens. En juillet 2003, l'ONU a été contrainte d'évacuer tout son personnel international du Libéria pour une période de quatre semaines, les rebelles ayant monté contre la capitale libérienne une offensive durant laquelle les biens des organismes humanitaires ont été pillés. L'ampleur des besoins humanitaires des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des réfugiés et de la population locale a posé d'énormes problèmes au Gouvernement et aux partenaires de l'action

humanitaire. Toutefois l'amélioration des conditions de sécurité aurait permis, depuis la fin de 2003, selon les estimations, à quelque 50 000 réfugiés ainsi qu'à des milliers de personnes déplacées, de réfugiés et de personnes habitant Monrovia et ses alentours, de regagner leur région d'origine. La tâche à laquelle la communauté internationale doit maintenant s'atteler consiste à assurer le retour et la réintégration des quelque 260 000 personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui se trouvent actuellement dans des camps et des plus de 300 000 réfugiés qui vivent dans les pays voisins.

Sierra Leone

34. Après une guerre civile de 10 ans dont la fin a été officiellement annoncée en janvier 2002 après que le désarmement et la démobilisation des anciens combattants eurent été menés à bien, la paix est revenue en Sierra Leone où le processus laborieux de relèvement va de l'avant. À la suite des élections parlementaires et présidentielles qui se sont déroulées avec succès en 2002, le Gouvernement a étendu son autorité à tout le pays. Plus de 543 000 personnes déplacées dont des réfugiés ont déjà regagné leur région d'origine. Le rapatriement assisté de réfugiés sierra-léonais, qui avait commencé en 2000, a pris fin en juillet 2004, permettant à environ 270 000 (50 000 durant la période couverte par le présent rapport) de ces réfugiés originaires, pour la plupart, de Guinée ou du Libéria de rentrer dans leur pays.

35. Les opérations de réintégration des rapatriés se poursuivront tout au long de 2004 et jusqu'en 2005. Cette année, le programme de rapatriement a commencé par la préparation des phases de réintégration et de reconstruction à laquelle les organismes de développement ont été plus étroitement associés. Les principaux problèmes auxquels se sont heurtés les rapatriés étaient liés aux difficultés rencontrées pour pouvoir accéder aux ressources en eau, au logement, à l'éducation et aux installations sanitaires. À cela sont venus s'ajouter un certain nombre d'obstacles à la réintégration sociale de différents groupes, tels que l'absence de perspectives d'emplois licites et stables pour les hommes jeunes. Le succès des activités de développement et le renforcement des capacités nationales seront des facteurs déterminants pour l'instauration d'une paix et d'un climat de sécurité et de prospérité durables dans le pays.

36. Au cours de ces deux dernières années, le niveau de la protection et de l'assistance offertes aux 55 000 réfugiés libériens qui se trouvent en Sierra Leone s'est sensiblement amélioré, toutes les familles de réfugiés qui se trouvaient auparavant dans des camps ayant été relogées dans des centres d'accueil pour les familles. D'autres améliorations sont toutefois nécessaires, notamment dans les secteurs de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. Les carences relevées dans ces deux secteurs ont eu un impact particulier sur les réfugiés comme on a pu le constater, en 2003, lors de l'épidémie de fièvre de Lassa qui a pu, jusqu'à un certain point, être circonscrite, ainsi qu'en 2003 et 2004, lorsque l'ochoncerose a fait son apparition dans les camps de la Sierra Leone.

37. Durant la période à l'examen, une zone d'installation de réfugiés a été créée près de Freetown afin de faciliter l'intégration locale des réfugiés, pour la plupart libériens, qui vivent dans les zones urbaines depuis plus d'une décennie.

C. Afrique centrale et région des Grands Lacs

38. En dépit des quelques poches d'instabilité qui subsistent dans certaines zones de l'Afrique centrale et de la région des Grands Lacs, plusieurs faits nouveaux encourageants se sont produits. Au nombre de ces progrès, on citera l'Accord de Pretoria sur la République démocratique du Congo (qui prévoit le rapatriement éventuel de 377 000 réfugiés) et la conclusion récente, au Burundi, d'accords entre le Gouvernement et les principaux groupes rebelles (aux termes desquels plus de 500 000 réfugiés burundais pourraient, à plus ou moins brève échéance, être rapatriés). En 2003, quelque 23 000 Rwandais réfugiés en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie, au Burundi et en Zambie ont été rapatriés. Dans le nord de la République centrafricaine, la situation est demeurée tendue, empêchant le rapatriement de 41 000 réfugiés originaires du Tchad voisin. Le récent afflux dans la partie orientale du Tchad de 200 000 réfugiés soudanais venant de la province du Darfour au Soudan ne laisse pas d'être préoccupant.

Burundi

39. Au Burundi, la situation politique et les conditions de sécurité se sont sensiblement améliorées depuis la fin de 2003. Le principal groupe rebelle, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) fait maintenant partie du Gouvernement de transition. En outre, des contacts sont en cours entre le Gouvernement et le Front national de libération (FNL), le dernier groupe rebelle. Quatre-vingt-quinze pour cent du territoire burundais sont maintenant considérés comme sûrs. Aussi, nombreux sont les réfugiés, originaires pour l'essentiel de la République-Unie de Tanzanie, qui choisissent de retourner au Burundi. Quelque 82 000 réfugiés burundais sont rentrés chez eux en 2003 et plus de 55 000 autres leur ont emboîté le pas durant le premier semestre de 2004.

40. Bien que les réfugiés soient nombreux à rentrer chez eux, il en reste encore beaucoup (notamment dans un camp) qui, vu l'expérience qu'ils ont eue des élections de 1993, ont exprimé l'intention de rester dans les pays où ils avaient trouvé asile, en attendant que soient réglées certaines questions jusqu'ici en suspens telles que le problème de la restitution des biens, la réforme de l'armée et la mise en place d'un programme de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réintégration efficace. Les autres réfugiés qui pourraient ne pas souhaiter rentrer sont des cas plus anciens et sont des Burundais ayant fui leur pays en 1972.

41. Le HCR s'est employé, de concert avec d'autres organismes des Nations Unies et avec certaines organisations non gouvernementales, à renforcer l'aspect « réintégration » du retour au Burundi. Des mémorandums d'accord ont été signés avec d'autres organismes comme l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale.

42. La résolution par laquelle le Conseil de sécurité a approuvé, le 21 mai 2004, le déploiement de l'Opération des Nations Unies au Burundi [résolution 1545 (2004)] a apporté une contribution importante aux efforts visant à instaurer un climat de sécurité propice au retour des réfugiés et des personnes déplacées. Des représentants

du Haut Commissariat aux droits de l'homme au Burundi ont recueilli des informations sur les violations présumées des droits de l'homme puis effectué des visites sur le terrain pour s'assurer de la véracité de ces renseignements. En outre, ils ont visité des camps de personnes déplacées situés dans les provinces de Ruyugi, de Gitega et de Bujumbura, en coopération avec le Groupe technique de suivi interinstitutions, un groupe oeuvrant à la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, qui est composé de membres d'organismes des Nations Unies, de représentants des services gouvernementaux compétents et d'organisations non gouvernementales internationales et locales.

République démocratique du Congo

43. En juin 2003, après la mise en place, en République démocratique du Congo, d'un gouvernement d'unité nationale et de transition fondé sur le principe d'un partage du pouvoir, le HCR a commencé à planifier le rapatriement de quelque 350 000 réfugiés congolais qui avaient fui vers les pays voisins. Bien que durant la période à l'examen, le Gouvernement de transition se soit efforcé de rétablir l'ordre dans ce vaste pays qu'est la RDC, les provinces orientales du Nord-Kivu et du Sud-Kivu de même que le district d'Ituri dans la province orientale du nord-est ont encore connu des affrontements sporadiques. En mai et juin 2004, des combats opposant des éléments loyalistes à des éléments dissidents de l'armée nationale ont éclaté, provoquant l'exode de près de 20 000 personnes qui ont cherché à trouver refuge au Rwanda et au Burundi.

44. Le plan de rapatriement sera mis en œuvre par étapes, et en fonction de la situation politique et des conditions de sécurité propres aux zones de rapatriement. En l'occurrence, le HCR a procédé à une évaluation préliminaire de la situation des réfugiés congolais dans les pays voisins de la RDC en vue de préparer le rapatriement éventuel de ces réfugiés dans les régions stables du pays comme le sud du Katanga.

45. L'accès à certaines zones auparavant inaccessibles étant devenu plus aisé, le HCR a été en mesure de rapatrier quelque 15 000 réfugiés rwandais en 2003, et ainsi de mener à bonne fin le programme de rapatriement des anciens combattants dans le cadre du processus de désarmement, de démobilisation, de réinstallation, de reconstruction et de réintégration. Le HCR a continué de fournir une aide humanitaire essentielle aux 160 000 réfugiés qui se trouvaient dans les zones rurales de la RDC et dont certains vivaient là depuis des décennies. Tous les groupes de réfugiés de longue date ayant accès à la terre ont été associés à des activités agricoles de subsistance, ce qui fait qu'à la fin de 2003, malgré des conditions socioéconomiques défavorables, 60 à 80 % de ces réfugiés étaient devenus autosuffisants sur le plan alimentaire. Le HCR s'est efforcé d'aider les autorités administratives à donner effet à la loi sur les réfugiés qui venait d'être adoptée, offrant un appui institutionnel à la Commission nationale chargée de définir des critères d'éligibilité.

Tchad

46. Au Tchad, il s'agissait avant tout pour le HCR d'intervenir face à la situation créée par l'afflux massif, vers la fin de 2003 et tout au long du premier semestre de 2004, dans l'est du pays, de réfugiés soudanais venant de la région du Darfour, et de

répondre aux besoins des 41 000 réfugiés centrafricains qui étaient arrivés dans le sud en décembre 2002.

47. Dans la partie est du Tchad, le HCR a eu à mener à bien l'opération d'aide aux réfugiés la plus vaste et la plus complexe qui se soit déroulée dans le monde durant la première moitié de 2004. Engagé dans une véritable course contre la montre et confronté à des conditions météorologiques difficiles ainsi qu'à une pénurie, voire à une absence d'infrastructures, il est parvenu à réinstaller 122 000 réfugiés dans des lieux sûrs situés loin de la frontière.

48. Les réfugiés ont été relogés dans neuf camps où l'un des problèmes les plus ardues rencontrés a été le manque d'eau et la nécessité urgente de stocker suffisamment de nourriture en prévision de la saison des pluies. Le HCR a élaboré une stratégie de protection globale destinée à répondre aux besoins des réfugiés victimes de terribles actes de violence au Soudan, notamment, et le plus souvent, de violences sexuelles et sexistes.

49. Dans le sud du Tchad, le HCR a prêté assistance à quelque 41 000 réfugiés centrafricains qui, vers la fin de 2002, avaient fui les combats qui faisaient rage dans le nord de leur pays. Le mauvais état des routes a entravé considérablement l'acheminement de l'aide et des secours destinés aux réfugiés. Durant la saison des pluies, l'accès aux réfugiés a été très difficile, sinon impossible. Le HCR a fourni au Gouvernement tchadien une assistance technique pour l'enregistrement des réfugiés. Des cartes d'enregistrement temporaires ont été distribuées à toutes les familles de réfugiés originaires de la République centrafricaine.

Rwanda

50. En 2003, 23 300 réfugiés rwandais au total sont rentrés chez eux et le Rwanda a continué d'encourager le retour des autres de ses ressortissants qui vivaient dans différents États de la région, et ce, en dépit des préoccupations qui, compte tenu de la forte densité démographique du pays, s'étaient exprimées quant à la viabilité d'opérations de rapatriement soutenues. Tout au long de 2003, le HCR a conclu avec les sept pays qui comptent encore des réfugiés rwandais sur leur territoire des accords tripartites définissant les cadres juridiques et opérationnels d'un rapatriement librement consenti de ces réfugiés. Toutefois, la complexité des cas toujours en instance pose de réels problèmes tant au HCR qu'aux pays d'accueil et au Rwanda lui-même.

51. Le HCR a continué de venir en aide à 36 600 réfugiés originaires de la République démocratique du Congo installés dans les camps de réfugiés de Kiziba et de Gihembe. Le Haut Commissariat a aussi aidé le Gouvernement rwandais à mettre sur pied un conseil chargé de remplacer l'instance qui jusque-là était chargée de déterminer si une personne pouvait ou non prétendre au statut de réfugié.

D. Afrique australe

Angola

52. En 2003, 133 000 Angolais réfugiés en République démocratique du Congo, en Namibie et en Zambie ont été rapatriés. Soixante-seize mille d'entre eux sont rentrés avec l'assistance du HCR et de ses partenaires (43 000 par des convois organisés qui ont emprunté quatre couloirs de rapatriement et 33 000 par leurs propres moyens et

en recevant une aide dès leur arrivée en Angola). Les rapatriements organisés ont repris en mai 2004 et au 30 juin 2004, 2 000 nouveaux réfugiés étaient retournés en Angola par convois et 6 000 autres étaient rentrés de leur propre chef et avaient bénéficié d'une assistance à leur arrivée. Pour faciliter ces opérations, le HCR a sensiblement renforcé sa présence dans les principales zones de rapatriement et a ouvert à cet effet neuf nouveaux bureaux dans les provinces frontalières.

53. À leur arrivée en Angola, les réfugiés ont passé trois à quatre jours dans l'un des neuf centres d'accueil que le HCR avait mis sur pied dans les zones de rapatriement, où ils ont participé à des séances de sensibilisation aux problèmes des mines terrestres et du VIH/sida et où des vivres et d'autres articles (couvertures, batteries de cuisine, matériel de construction, etc.) leur ont été distribués. Des actes de naissance ont été délivrés aux enfants. Parmi les autres mesures d'aide à la réintégration qui ont été prises, on citera l'octroi aux enfants des rapatriés d'une formation à la langue portugaise destinée à faciliter leur entrée dans le système d'enseignement angolais, la distribution de semences et d'outils afin d'aider les rapatriés à subvenir à leurs propres besoins, le lancement d'initiatives en faveur de la paix et de la reconstruction dans les communautés de rapatriés et la création d'un centre communautaire pour les femmes. En outre, la construction et la remise en état de 19 écoles, 12 postes sanitaires, 2 hôpitaux municipaux, 36 points d'eau et 50 latrines ont permis d'élargir la capacité d'absorption des zones de rapatriement.

54. La présence de mines terrestres, la destruction des ponts et le mauvais état des routes ont rendu l'accès aux zones de rapatriement si difficiles que dans près de 40 % des principales zones de ce type, il a été impossible de rapatrier des réfugiés. Une autre difficulté majeure a été l'absence de partenaires d'exécution adéquats dans les zones de rapatriement. Le Gouvernement, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les donateurs ont centré leur attention sur la région des hauts plateaux centraux à forte densité de population dans laquelle la plupart des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des anciens combattants de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) étaient retournés. Les provinces frontalières de l'Angola que les réfugiés étaient en train de regagner et qui sont moins densément peuplées sont restées négligées. Le HCR encourage vivement le Gouvernement et les autres instances à redoubler d'efforts à l'avenir en vue de faciliter le retour et la réintégration des réfugiés dans les régions susmentionnées.

55. Pour mener à bien son opération de rapatriements librement consentis, le HCR a œuvré en étroite collaboration avec les gouvernements de l'Angola et des pays d'asile et avec d'autres instances comme le Programme alimentaire mondial (PAM), l'UNICEF, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et certaines organisations non gouvernementales locales et internationales. Le Haut Commissariat a contribué à la création, au sein de l'équipe de pays des Nations Unies, d'un Groupe thématique sur les droits de l'homme qui traite, entre autres questions, des droits des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Afrique du sud

56. L'Afrique du Sud est le pays d'Afrique australe qui abrite le plus grand nombre de réfugiés urbains. En 2003, le nombre total de personnes qui, dans ce pays, relevaient de la compétence du HCR se chiffrait à 110 600 dont 26 500 étaient

des réfugiés et 84 100 des demandeurs d'asile. En 2004, il y a eu 6 785 nouvelles demandes d'asile et le nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR est passé à 117 500. Près de 11 100 personnes ont reçu une aide d'urgence de courte durée. Dans les principales zones d'installation de réfugiés, des bureaux de conseil juridique ont fourni une assistance juridique pour le traitement de 5 230 cas.

57. En 2003, les réfugiés ont pu bénéficier des traitements et des soins offerts au titre du programme public de lutte contre le VIH/sida et les enfants réfugiés ont été autorisés à s'inscrire dans les écoles primaires. Le Ministère de l'intérieur a délivré des cartes d'identité à 91 % de ceux qui en avaient fait la demande.

58. En Afrique du sud, le phénomène que constituent les flux composites de migrations a continué de poser de sérieux problèmes. Les associations criminelles qui se livrent à des activités illégales ont abusé du droit d'asile et terni l'image des réfugiés. Ce problème n'a fait qu'aviver la xénophobie déjà manifeste à laquelle les réfugiés sont quotidiennement confrontés, et a incité le HCR à engager une campagne de sensibilisation visant à élever le degré de prise de conscience des pouvoirs publics et à s'assurer le soutien de la société civile afin de mieux lutter contre les comportements xénophobes.

Zambie

59. En 2003 et 2004, le HCR a poursuivi activement sa politique en deux volets qui a consisté d'une part à protéger et à aider un nombre de réfugiés estimé à 200 000, et d'autre part à promouvoir les solutions durables que sont le rapatriement et la réinstallation. Des programmes de démarginalisation socioéconomiques ont été mis en place à l'intention des réfugiés ayant choisi de rester en Zambie.

60. Le rétablissement de la paix et de la sécurité en Angola a incité bon nombre d'Angolais exilés en Zambie depuis des décennies à exprimer le souhait de rentrer chez eux. Le HCR a aidé à rapatrier 23 300 de ces réfugiés dont 18 140 sont rentrés en Angola en 2003 et 5 167, en 2004. Plus de 150 réfugiés ont été réinstallés dans des pays tiers.

61. Même si l'on s'attend à ce que de nombreux Angolais soient rapatriés, il se pourrait que d'autres choisissent de demeurer en Zambie. L'« Initiative en Zambie », un projet destiné à atténuer les effets conjugués des déficits alimentaires, du manque d'infrastructures et de l'absence de perspectives économiques sur quelque 450 000 personnes dont 100 000 étaient des réfugiés, a été bénéfique tant pour ces derniers que pour les communautés qui les avaient accueillis. Les résultats obtenus au titre de ce projet sont encourageants. Durant la saison 2003/04, les réfugiés et les communautés locales zambiennes participant à l'Initiative ont été en mesure de satisfaire aux besoins de leurs ménages et leur production alimentaire a été excédentaire.

62. Le HCR a également œuvré en faveur d'un accroissement des perspectives d'emploi et des autres possibilités d'intégration locale offertes aux réfugiés et a aidé des réfugiés urbains à obtenir des cartes d'identité électroniques.

III. Aspects particuliers de la coopération interinstitutions

A. Coordination des ressources

63. La procédure d'appel global est demeurée un élément important de la coordination et de la planification stratégique des opérations d'urgence complexes menées en Afrique. En 2004, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat a lancé 19 appels globaux pour l'Afrique proposant des projets d'un montant total proche de 2,5 milliards de dollars. Durant la même année, certains appels en faveur de pays comme le Tchad et le Soudan ont dû être revus de manière à tenir compte d'un accroissement des besoins.

64. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat a procédé à une analyse financière des taux de réponse des donateurs aux appels lancés, qui a permis d'établir qu'à la mi-août 2004, ces taux se situaient dans une fourchette allant de 16 à près de 75 % des prévisions de dépense révisées. Les seuls appels qui ont reçu des fonds suffisants à couvrir plus de la moitié de ces prévisions de dépenses sont ceux qui ont été lancés en faveur de l'Angola et de la République-Unie de Tanzanie ainsi que les appels régionaux pour l'Afrique centrale et la région des Grands Lacs et pour l'Afrique de l'Ouest. Le manque de fonds a fortement diminué la capacité des organismes humanitaires à répondre aux besoins énormes qui existaient dans les domaines relevant de leur compétence.

65. En 2004, la situation en ce qui concernait le financement de la plupart des opérations du HCR planifiées dans le cadre du processus d'appel global du Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'est sensiblement améliorée, le Burundi et le Soudan étant les seuls pays ou régions pour lesquels moins de la moitié des prévisions de dépenses avaient été couvertes à la mi-août 2004.

66. Les appels globaux pour l'Afrique qui seront lancés en 2005 seront moins nombreux qu'en 2004, ce qui est bon signe. Les équipes de pays des Nations Unies présentes au Libéria et au Soudan ont opté pour un processus de planification intégré auquel les organismes de développement participeront en 2005.

67. Les conclusions de quatre études sur le financement humanitaire réalisées en 2003 ont amené certains membres du Comité permanent interorganisations à élaborer, au titre du processus d'appel global, un cadre d'évaluation conjointe des besoins qui est actuellement à l'essai au Burundi et en République démocratique du Congo.

B. Sécurité des zones d'installation de réfugiés et sécurité du personnel

68. Bon nombre des réfugiés qui se trouvaient en Afrique ont continué de faire face à des problèmes de sécurité comme en témoigne l'effroyable massacre de 151 réfugiés congolais perpétré, dans la nuit du 13 au 14 août 2004, dans le centre de transit de Gatumba.

69. Soucieux de renforcer la sécurité physique des populations de réfugiés en séparant ces dernières d'éléments armés, le HCR et le Département des opérations de maintien de la paix ont conclu en novembre 2003 une série d'accords visant à resserrer leurs liens de coopération mutuelle.

70. Les problèmes rencontrés pour avoir accès aux populations déplacées et aux rapatriés sévissaient de manière chronique dans un certain nombre de pays africains, en particulier dans le nord de l'Ouganda, dans la partie orientale de la République démocratique du Congo ainsi qu'au Libéria, en Côte d'Ivoire et plus récemment encore dans la région du Darfour au Soudan et dans l'est du Tchad. Ces problèmes ont eu de graves répercussions sur la sécurité physique, la protection, la santé et les modes de subsistance des personnes déplacées.

71. Les problèmes de sécurité ont également eu des incidences non négligeables sur la sécurité du personnel et le HCR a continué d'œuvrer à la coordination de questions touchant à la sécurité du personnel et l'accès aux bénéficiaires, en étroite collaboration avec certains organismes gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux partenaires, et par l'intermédiaire notamment du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, du Comité permanent interinstitutions et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires.

72. Les dimensions régionales de plusieurs des conflits en cours sur le continent africain, notamment ceux qui sévissaient en Afrique de l'Ouest et dans la région des Grands Lacs, ont continué de mettre le système des Nations Unies à l'épreuve et l'adoption d'approches transfrontières et globales impliquant la participation de très nombreux partenaires était indispensable si l'on voulait trouver des solutions qui permettent de prévenir ou de mettre fin à ces conflits.

C. Activités d'aide et de protection en faveur des femmes et des enfants

Femmes réfugiées

73. Les cinq engagements du Haut Commissaire aux réfugiés à l'égard des femmes réfugiées sont demeurés le principal outil utilisé pour promouvoir l'égalité entre les sexes et accroître la participation des femmes réfugiées en Afrique. En 2003, le nombre de femmes faisant partie de l'encadrement des camps et occupant des postes de direction a progressivement mais sensiblement augmenté. Dans les deux tiers des pays africains, l'engagement pris en matière d'enregistrement individuel aurait été tenu à 100 %, bien que cela n'ait malheureusement pas été le cas pour ce qui concerne la documentation. La plupart des pays s'étaient dotés d'une stratégie nationale de lutte contre les violences, y compris sexuelles, dont sont victimes les femmes. Depuis le début de 2003, quatre ateliers régionaux de formation consacrés à ce type de violences ont été organisés à l'intention de 29 pays africains. Les femmes désireuses de participer à la gestion des vivres et autres articles ont continué à se heurter à des difficultés. Enfin, faute de ressources financières suffisantes, l'engagement à fournir du matériel sanitaire à l'ensemble des femmes réfugiées n'a été tenu que dans le tiers seulement des pays africains.

74. En 2003, le HCR et le PAM ont entrepris une évaluation à l'échelle des collectivités locales des engagements en faveur des femmes qui avaient été pris en Ouganda. En 2004, les équipes collaborant à ce projet ont continué d'étudier et de recenser les bonnes pratiques susceptibles d'accroître la participation des femmes à la distribution et à la gestion de vivres et d'autres articles non alimentaires dans deux nouveaux camps de réfugiés.

Enfants réfugiés

75. On a continué de promouvoir les droits des enfants réfugiés grâce à un resserrement des liens de coopération interinstitutions, à un appui accru sur le terrain, à des activités de formation, au projet pilote sur les critères d'âge et de genre et à certaines initiatives prises au titre du projet « Action en faveur des droits de l'enfant ». Le HCR a continué de donner la priorité à cinq problèmes considérés comme particulièrement importants pour la protection des enfants réfugiés, à savoir : la séparation; l'exploitation sexuelle, les sévices et la violence; l'enrôlement forcé; l'éducation; et les besoins propres aux adolescents. Dans les rapports annuels du HCR sur la protection, ces questions ont été présentées sous une forme simplifiée ce qui a permis, semble t'il, de les mettre davantage en exergue.

76. Les principes directeurs interinstitutions concernant les enfants séparés de leur famille ou non accompagnés, conçus notamment pour renforcer la coopération interorganisations afin de remédier au problème de l'enrôlement forcé d'enfants réfugiés, ont été arrêtés en 2004. Des réseaux pour la protection de l'enfance ont été mis en place par le truchement des comités directeurs interinstitutions régionaux du programme « Action en faveur des droits des enfants » à Abidjan, Nairobi et Pretoria. En outre, le HCR a commencé à dépêcher, en 2004, des spécialistes de la protection de l'enfance dans des zones (la Guinée, la Sierra Leone et le Tchad).

77. Les différentes activités qui, en Afrique ont permis de promouvoir la participation des enfants sont notamment les suivantes : dialogue en direct avec des enfants séparés de leur famille en Sierra Leone; diffusion d'un programme de radio consacré aux droits de l'enfant en Afrique du Sud; tenue, dans le cadre du projet « Action pour les droits de l'enfant », d'un atelier transfrontière à Lusaka; formation, au Libéria et, en collaboration avec l'UNICEF, d'équipes d'observation communautaires chargées de lutter contre les violences, y compris sexuelles dont sont victimes les femmes et de répondre aux besoins des enfants enrôlés de force; appui fourni à des organisations non gouvernementales kényanes souhaitant évaluer la place faite aux droits de la femme et de l'enfant dans un projet de loi sur les réfugiés; lancement, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), d'une étude sur l'exploitation et la traite en Afrique de l'Ouest; et exécution de différents projets sur l'intérêt supérieur de l'enfant.

D. Éducation

78. La révision, en 2003, de la série *Mesures éducatives et directives à l'intention des bureaux extérieurs* a permis de mettre davantage l'accent sur la nécessité d'assurer l'accès à l'enseignement primaire en Afrique. Pour lutter contre les faibles taux de scolarisation, en particulier les taux de scolarisation des filles réfugiées dans le primaire, des projets novateurs menés en collaboration avec des sociétés privées ont été lancés au Kenya, en Éthiopie et en Somalie. Des bourses de l'enseignement supérieur ont continué d'être octroyées au titre de la Deutsch Akademische Flüchtling Initiative et on a continué de fournir un appui à l'enseignement secondaire au titre du Fonds spécial pour l'éducation du Prix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix. Certains projets de préparation à la vie active ont été poursuivis et élargis de façon à inclure des messages portant sur le VIH/sida, la santé et l'hygiène, l'environnement et les problèmes des mines terrestres. Le Programme d'éducation pour la paix qui a été approuvé par le Réseau

interinstitutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence s'est poursuivi, en étroite collaboration avec l'UNICEF et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ce qui devrait assurer sa viabilité à long terme.

79. Des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de l'éducation ont été mis au point afin d'évaluer et d'appuyer l'enseignement dispensé aux enfants dans le primaire et de promouvoir la parité entre les sexes en Afrique, conformément à l'objectif du Millénaire pour le développement pertinent. L'un de ces indicateurs porte en particulier sur les initiatives structurées qui visent à réduire le nombre d'abandons en cours de scolarité parmi les filles et dont il est fait mention dans le *Guide pratique du HCR pour l'utilisation systématique de normes et d'indicateurs dans les opérations du HCR*¹. En outre, des projets axés sur les femmes ont été mis en route. C'est ainsi qu'en Zambie, une initiative a été lancée en vue de promouvoir des projets visant à rescolariser des jeunes filles qui avaient quitté l'école pour cause de grossesse; une autre initiative menée en collaboration avec un donateur du secteur privé avait pour but de promouvoir l'éducation des filles.

80. L'importance que revêt l'éducation en tant qu'instrument du développement de l'individu et de la collectivité, à même de conduire à des solutions durables et de réduire les risques de conflits éventuels, n'a toujours pas été bien comprise parmi ceux qui s'occupent des réfugiés. Un effort conduit par le HCR et visant à traiter certains de ces problèmes a été le forum pour l'éducation qui prônait des partenariats stratégiques novateurs pour l'éducation des réfugiés. Deux réunions sous-régionales ont été organisées pour appuyer les besoins en matière d'éducation des rapatriés. Des groupes de référence interinstitutions devraient conduire le processus de partenariat à l'échelle des pays.

E. VIH/sida

81. Le HCR a adhéré, à titre de coparrain, au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Il s'est employé à faire en sorte que les besoins des réfugiés et des personnes déplacées soient pris en compte dans les plans stratégiques nationaux de lutte contre le VIH/sida et il a œuvré en étroite collaboration avec l'ONUSIDA, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Département des opérations de maintien de la paix et certaines organisations non gouvernementales afin d'élaborer une approche intégrée de la prévention du VIH/sida et de la réintégration après les conflits. Des efforts interinstitutions ont été faits en vue d'intégrer les activités de lutte contre le VIH/sida aux interventions humanitaires, de sorte que les interventions à court terme puissent être coordonnées avec les interventions globales à plus long terme.

82. En mai 2003, une initiative visant à promouvoir le partage des connaissances a eu lieu à Akosombo (Ghana). Y ont participé des représentants du FNUAP, du Centre international pour la migration et la santé (CIMS), de l'OMS, du HCR, d'ONUSIDA et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Les délégués ont échangé des informations touchant à l'impact des conflits sur la santé des femmes et sur la transmission du VIH/sida. Ils se sont également penchés sur les plans nationaux et sous-régionaux qui visent à assurer une meilleure protection à des

millions de femmes, d'hommes et d'enfants déplacés et touchés d'une autre façon par la guerre, en Afrique de l'Ouest.

F. Gestion de l'environnement

83. En 2003, des efforts visant à limiter les dommages causés à l'environnement et la dégradation de l'environnement imputables à la présence des réfugiés ont continué d'être axés sur l'intégration d'une stratégie de gestion environnementale rationnelle à tous les stades des opérations menées en faveur des réfugiés, de manière à préserver le droit d'asile et le bien-être des réfugiés et des communautés d'accueil, conformément aux Directives environnementales du HCR.

84. Mettant en pratique ses politiques et les enseignements qu'il a tirés, en collaboration avec ses partenaires d'exécution, le HCR a prêté son appui à plusieurs projets d'atténuation des dommages causés à l'environnement et de réhabilitation écologiques exécutés dans des pays comme le Burundi, la République démocratique du Congo, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Guinée, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, la Sierra Leone, le Soudan et la Zambie. Les activités concrètes menées étaient notamment les suivantes : évaluations de l'impact sur l'environnement, ramassage réglementé du bois de chauffage, reforestation, réhabilitation, agroforesterie, pratiques agricoles viables, promotion d'appareils et de pratiques peu gourmands en énergie, lutte contre l'érosion, promotion de matériaux de construction écologiques, éducation écologique et sensibilisation aux problèmes de l'environnement. Ces activités ont été mises en œuvre avec la participation de tous ceux qui en avaient bénéficié, aussi bien parmi les réfugiés que dans les communautés d'accueil. Dans l'intervalle, l'accent a été mis sur la mise en œuvre de projets communautaires rentables, le renforcement des liens de coopération avec les partenaires aux fins de la réhabilitation de l'environnement une fois la phase de rapatriement achevée. La surveillance et l'évaluation des impacts sur l'environnement sont elles aussi des activités essentielles. Des directives pour l'estimation et la surveillance et l'évaluation de ces impacts, qui ont été élaborées à la suite de consultations avec certains partenaires, seront mises à l'essai sur le terrain et arrêtées définitivement à la fin de 2004.

G. Personnes déplacées en Afrique

85. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat a estimé à environ 13 millions le nombre de personnes qui, en 2003, et dans 20 États africains étaient déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Le Soudan est le pays qui compte le plus grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, soit 4 millions. Malgré les progrès encourageants accomplis sur la voie d'un règlement du conflit de longue date qui oppose le nord au sud du pays, les combats et les attaques survenus dans la région du Darfour, dans l'ouest du Soudan, ont entraîné de nouveaux déplacements de populations qui, d'après les estimations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, pourraient avoir touché jusqu'à un million et demi de personnes.

86. Dans des pays comme la Somalie et dans certaines parties de la République démocratique du Congo, la violence a continué de chasser les gens de leurs foyers

tandis que les violences, y compris sexuelles, dont les femmes étaient victimes dans des zones de conflit comme celles d'Ituri et de Kivu, ont montré que l'assistance humanitaire, elle-même, pouvait exposer les personnes déplacées à de nouvelles violences.

87. En Angola, en revanche, les personnes déplacées à l'intérieur du pays ont pu regagner leur lieu d'origine, même si beaucoup d'entre elles ont continué de se heurter à d'énormes difficultés, notamment pour reprendre possession de leurs biens, ainsi qu'à de graves violations des droits de l'homme. Dans plusieurs pays (Libéria, Soudan, Burundi et République démocratique du Congo), les processus de paix ont servi de point de départ à l'amélioration du sort des personnes déplacées.

88. Le HCR a continué de coopérer étroitement avec le Groupe interinstitutions concernant les personnes déplacées (qui vient d'être restructuré et s'appelle désormais la Division interinstitutions concernant les personnes déplacées) afin, d'une part, de promouvoir à l'échelle du système des améliorations permettant de répondre aux besoins des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et, d'autre part, d'aider à formuler des recommandations concrètes et à mettre au point des instruments pratiques visant à faciliter l'application de la Démarche concertée sur les personnes déplacées.

89. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a élaboré des directives qui ont pour objet de renforcer les stratégies élaborées dans le cadre du Plan d'action humanitaire commun. En Guinée, le Plan d'action commun pour 2005 inclura une stratégie interinstitutions intégrée visant à remédier à l'insuffisance des fonds alloués aux activités destinées à répondre aux besoins les plus pressants, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des rapatriés et d'autres groupes vulnérables. Au Burundi, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat a mené une enquête sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, qui donne une image plus complète et plus crédible de ces personnes et servira de point de départ à la planification des interventions ainsi qu'à la définition des priorités au titre du Plan d'action commun. Au Libéria également, on s'est appuyé sur une enquête pour régulariser les activités d'assistance menées dans les camps et planifier le retour et la réintégration des personnes déplacées. La Division concernant les personnes déplacées a prêté un appui à ces enquêtes en donnant des avis techniques sur la conception de ces études, la méthodologie suivie et l'interprétation des résultats.

90. Des conseillers du Bureau de la coordination des affaires humanitaires spécialistes des personnes déplacées, chargés de donner des conseils stratégiques aux coordonnateurs humanitaires et aux équipes de pays des Nations Unies, ont été déployés en Côte d'Ivoire, au Libéria, au Soudan, en Ouganda et au Zimbabwe. En Côte d'Ivoire, le Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire a effectué dans les zones contrôlées par les « Forces nouvelles », trois missions d'évaluation afin de recueillir des informations sur la situation en matière de protection et sur le statut des personnes déplacées, et pour aider à élaborer une stratégie d'intervention en faveur de ces personnes.

91. Les bureaux extérieurs du Bureau de la coordination des affaires humanitaires situés en Côte d'Ivoire, au Soudan, en Ouganda et en République démocratique du Congo, ont participé, en collaboration avec la Division concernant les personnes déplacées et avec d'autres partenaires importants comme le Conseil norvégien pour les réfugiés, à l'organisation et à l'animation d'ateliers de formation aux principes

directeurs concernant les personnes déplacées. Ont notamment participé à ces ateliers des équipes de pays des Nations Unies, des représentants des pouvoirs publics aux niveaux tant national que local, des organisations non gouvernementales et des groupes de la société civile. Ces ateliers ont parfois servi de catalyseur à de nouvelles initiatives, à l'instar de ce qui s'est passé au Rwanda où le suivi incluait une aide à l'élaboration d'une politique nationale sur les personnes déplacées. La Division concernant les personnes déplacées a aidé le bureau extérieur du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en République démocratique du Congo à organiser une série d'ateliers régionaux visant à mieux sensibiliser le public au problème des personnes déplacées et à élaborer à l'intention de celles-ci un plan d'action qui permette de répondre à leurs besoins et de faciliter leur retour et leur réintégration.

H. Cadre pour les solutions durables

92. Le Cadre pour des solutions durables du HCR² regroupe des informations relatives au contexte, à l'élaboration de politiques et aux activités opérationnelles initiales, sous trois rubriques qui correspondent à des concepts fondamentaux et qui sont : l'aide au développement pour les réfugiés; le rapatriement, la réintégration, la réhabilitation et la reconstruction (les 4R); et le développement par la voie d'une intégration sur place.

93. Après que l'Agenda pour la protection³ eut identifié les domaines qui devaient être développés pour que s'améliore la gestion globale des problèmes propres aux réfugiés, le Cadre a cherché à s'attaquer aux problèmes fondamentaux suivants : les problèmes rencontrés par les pays accueillant des réfugiés qui peuvent eux-mêmes être victimes de la pauvreté et du sous-développement; l'imposition d'une législation restrictive sur le droit d'asile qui limite la liberté de circulation ainsi que l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à des modes de subsistance productifs; la réintégration des rapatriés dans les situations d'après conflit lorsqu'il n'y a rien qui puisse assurer la jonction entre l'aide humanitaire d'urgence offerte aux rapatriés et la phase de reconstruction à long terme, et ainsi rendre le processus de retour viable; et le fait que les réfugiés et les rapatriés soient couramment exclus des plans de transition et des plans de redressement nationaux établis par les gouvernements concernés, la communauté des donateurs et d'autres partenaires des Nations Unies, au point que les populations rapatriées dont les besoins sont ignorés risquent de se transformer en de nouveaux facteurs d'instabilité durant la phase de reconstruction.

94. Aussi est-il nécessaire d'accorder une attention plus soutenue aux différents processus de paix et aux efforts qui, à l'instar du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), sont déployés sur le continent africain en vue de prévenir les conflits et d'assurer le développement durable.

95. La Sierra Leone est un pays où les institutions financières et des organismes de développement ont uni leurs efforts à ceux du HCR et d'autres organismes humanitaires, pour mettre en œuvre, avec l'appui des pouvoirs publics et sous leur égide, la stratégie des 4R en vue de consolider le processus de redressement et de renforcement de la paix. L'Érythrée est un autre exemple de pays où des efforts analogues à ceux qui sont décrits plus hauts ont été entrepris et où des pourparlers sont en cours avec d'autres États. Le problème qui toutefois continue de se poser est

de s'assurer des appuis et une direction politiques suffisamment solides pour soutenir durablement les efforts de reconstruction et de relèvement.

IV. Coopération avec les organismes et initiatives régionaux

96. Le HCR a continué de collaborer étroitement avec l'Union africaine sur les questions des déplacements forcés et du rapatriement librement consenti des réfugiés. Il a financé une analyse conjointe qu'il a effectuée en collaboration avec l'Union africaine et qui porte sur la législation relative aux réfugiés en vigueur dans 13 pays africains. L'Union africaine a distribué aux pays concernés les recommandations formulées à l'issue de ses études afin d'améliorer le cadre juridique pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. Le HCR a détaché un de ses fonctionnaires à l'Union africaine afin d'aider à renforcer les capacités de cette dernière organisation à traiter de manière efficace les questions relatives aux réfugiés et rapatriés sur le continent africain.

97. En juin 2004, le HCR et l'Union parlementaire africaine ont organisé, à Cotonou, une conférence régionale parlementaire sur le thème suivant : « Les réfugiés en Afrique : les défis de la protection et les solutions ». Cette conférence a mis l'accent sur plusieurs questions importantes pour les réfugiés.

98. Le HCR a participé à l'élaboration du Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique et il a conclu, avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, un mémorandum d'accord qui prévoit l'exécution d'un plan complet destiné à promouvoir l'application de la Convention de 1969 de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) régissant les aspects propres au problème des réfugiés en Afrique.

99. Le HCR a participé activement à la promotion des objectifs du NEPAD, en présidant le sous-groupe des Nations Unies sur l'assistance humanitaire et le relèvement après les conflits et il a la ferme volonté de veiller à ce que les questions et activités humanitaires fassent partie intégrante du processus de développement.

100. Le HCR a continué de collaborer étroitement avec la Commission économique pour l'Asie occidentale, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté de développement de l'Afrique australe. En 2003, il a organisé une réunion régionale de tous les commissaires aux réfugiés de la région afin de débattre de certaines questions d'intérêt commun.

V. Conclusions

101. Le rapatriement librement consenti reste la solution durable préférée pour les réfugiés, et le HCR s'est efforcé d'y avoir recours toutes les fois que cela a été possible, en tirant parti du fait que les possibilités de retour durable qui s'offrent actuellement en Afrique sont énormes. Le HCR s'est aussi efforcé, de concert avec d'autres organismes des Nations Unies et partenaires de développement, de veiller à ce que les programmes nationaux de relèvement incluent une composante portant sur la réintégration à plus long terme des rapatriés, condition essentielle de la réconciliation et de la reconstruction.

102. Quant aux réfugiés qui n'envisagent pas un rapatriement dans l'immédiat, le HCR s'est efforcé d'accroître leur degré d'autosuffisance tout en s'employant à répondre aux besoins de leurs communautés d'accueil.

103. Les opérations de réinstallation ont été améliorées et le personnel qui leur est affecté a été renforcé.

104. Le HCR s'est en outre efforcé d'améliorer les prestations et les services qu'il offre aux réfugiés et aux autres personnes qui relèvent de lui en Afrique, en renforçant les capacités institutionnelles de préparation et de réaction aux situations d'urgence pour pouvoir faire face notamment à de larges mouvements de population imprévus. Au nombre des activités de planification menées, on citera le renforcement des capacités locales et régionales devant permettre de s'assurer que les systèmes d'asile et les opérations de protection sont conformes aux normes internationales et que les modalités d'accueil en place sont adéquates.

105. Le tarissement des ressources allouées aux urgences humanitaires et le problème des réfugiés d'Afrique qui se prolonge ont de nouveau montré qu'une planification conjointe et une mise en commun des ressources étaient nécessaires si l'on voulait se doter de normes de protection adéquates et, toutes les fois que cela sera possible, trouver des solutions durables au problème des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique.

Notes

¹ Voir <www.unhcrch/statistiques>, Camp Indicator Report.

² EC/53/SC/INF.3.

³ A/AC.96/965/Add.1.